



L'APF UN MOUVEMENT NATIONAL

L'Association des Paralysés de France (APF) a été créée en 1933.

Reconnue d'utilité publique, l'APF est un mouvement associatif national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées et de leur famille qui rassemble 23 600 adhérents, 30 000 usagers, 25 000 bénévoles et 15 000 salariés.

Dotée d'un projet unique d'intérêt général « Pour une société inclusive ! », l'APF agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

L'APF porte en elle des valeurs et pratiques démocratiques qui définissent ses orientations et actions. Dans sa charte qui s'inscrit dans la lignée de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'APF affirme son indépendance de tout parti politique et de toute religion et la primauté de la personne : « L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou sa maladie quels qu'ils soient. En tant que citoyenne, la personne handicapée exerce ses responsabilités dans la société : elle a le choix et la maîtrise de son existence. »

L'APF milite pour la promotion des droits.

SIÈGE SOCIAL
17, bd Auguste Blanqui
75013 PARIS

www.apf.asso.fr



NOS SITES

55, rue Jean Jaurès
49124 SAINT BARTHELEMY
D'ANJOU

26, rue de Terre Neuve
49300 CHOLET

<https://www.apf49.fr>

**ACCUEIL
TÉLÉPHONIQUE
02 41 96 91 27**

**Du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00 et de 14h à 18h**

**Vendredi
de 8h30 à 12h00
et de 14h à 17h30**



Métier Com Personne - 02 41 69 91 14 - Ne pas jeter sur la voie publique

**SERVICE D'ÉDUCATION
ET DE SOINS SPÉCIALISÉS
À DOMICILE
SESSAD**

ars
Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire



PUBLIC CONCERNÉ

Enfants et jeunes de 0 à 20 ans
en situation de handicap moteur
avec ou sans troubles associés
bénéficiaires d'une notification
délivrée par la Maison
Départementale de l'Autonomie

L'agrément est de 35 places



Maine et Loire

LIEU D'INTERVENTION



NOS MISSIONS

Assurer les soins spécialisés

Permettre au jeune de vivre et de
grandir avec une déficience motrice
dans son environnement

Favoriser l'inclusion scolaire et sociale

Accompagner le jeune et
sa famille dans leur parcours
de vie et leurs projets

Soutenir le jeune et sa famille dans
leurs vécus et leurs questions



MODALITÉS D'INTERVENTIONS

Les professionnels interviennent sur
les lieux de vie des jeunes (domicile,
établissements scolaires, crèches...



L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

-  Educateur spécialisé
-  Ergothérapeute
-  Psychologue
-  Assistant de service social
-  Kinésithérapeute
-  Médecin MPR
-  Neuro pédiatre
-  Psychomotricien

Complétée par une Direction et un service
administratif, financier et logistique commun